



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Alcoolisme

Question écrite n° 5116

Texte de la question

M. Paul-Louis Tenaillon attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les difficultes que rencontrent les structures existantes de prevention et de soin dans le domaine de l'alcoolisme. En fevrier 1993, le groupe TEN auquel le ministere de la sante avait confie l'evaluation du « dispositif specialise de prevention de l'alcoolisme » rendait son rapport. Et bien qu'il soit extremement difficile d'evaluer et surtout de chiffrer l'impact de cette politique de prevention, il est incontestable que le bilan juge est tres positif. Ce rapport soulignait par ailleurs que le dispositif de lutte contre l'alcoolisme etait « victime d'un desinteret de l'Etat », qui n'a pas cherche a le piloter depuis dix ans « et jugeait » necessaire que l'Etat « se reinvestisse dans ce dispositif ». Il souhaiterait connaitre la politique que le Gouvernement entend mener dans ce domaine.

Texte de la réponse

Le financement des comites departementaux de prevention de l'alcoolisme et des centres d'hygiene alimentaire et d'alcoologie, qui incombe principalement a l'Etat, apres avoir progresse, connait depuis 1991 une stabilisation en raison des contraintes de la politique budgetaire et du contexte economique. Une annulation de credit est intervenue en 1993 sur le chapitre 47-14 et n'a pas permis la progression des depenses initialement envisagee dans la loi de finances. Il a cependant ete possible de maintenir constants, pour 1993, les moyens du dispositif specialise. Pour 1994, de nouveaux efforts seront necessaires et des solutions conciliant la rigueur budgetaire avec les besoins en matiere de lutte contre l'alcoolisme sont a l'etude.

Données clés

Auteur : [M. Tenaillon Paul-Louis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5116

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 1993, page 2502

Réponse publiée le : 18 avril 1994, page 1888